

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

REVOLUTE
DO IT YOURSELF !

LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

- **Identification du produit :** E-liquide
- **Nom du produit :** LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE
- **Parfum :** California
- **Concentration du produit :** 11 mg/ml de nicotine
- **Contenance :** Flacon plastique 10 ml.
- **Type de produit :** Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- **Utilisation identifiée:** Pour la recharge des cigarettes électroniques
- **Utilisation déconseillée :** -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur / Fournisseur :** SARL COSMER
- **Adresse:** Laboratoire COSMER
13, rue Houllès
81 200 MAZAMET - France
- **Téléphone:** +33 (0)5.63.97.56.40
- **Téléfax:** +33 (0)5.63.97.56.41
- **e-mail:** cosmer@cosmer.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

- **N° d'urgence européen :** 112
- **N° d'urgence France (ORFILA 24h/24) :** +33 (0)1 45 42 59 59

2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

- **Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations (à partir de l'année 2015):**



H302 : Nocif en cas d'ingestion
Attention

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

2: Identification des dangers (suite)

2.2. Éléments d'étiquetage

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
2008/58/CE (30eme ATP) ; 2009/2/CE (31eme ATP) ; 2006/8/CE

- **Conseils de prudence :**
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
- P321 Traitement spécifique (voir informations sur cette étiquette).
- P330 Rincer la bouche.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée..

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Nicotine**

Dispositions particulières hors étiquette :

Il est obligatoire d'équiper les récipients de fermetures de sécurité pour les enfants

Il est obligatoire de placer sur le récipient une indication de danger détectable au toucher

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT/vPvB : Non applicable

Aucune autre information sur les risques

3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas pertinent.

Le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Mélange liquide de substances organiques listées ci-dessous :

Substance	N° d'enregistrement REACH	N° EINECS N° Index	N° CAS	Concentration [%]	Classification CLP (1272/2008)
Propylène glycol (propane-1,2-diol)	Non disponible	200-338-0 -	57-55-6	<50%	Non classé comme dangereux Non classé comme dangereux
Glycérine (propane-1,2,3-triol)	Non disponible	200-289-5 -	56-81-5	<50%	Non classé comme dangereux Non classé comme dangereux
Nicotine	Non disponible	200-193-3 614-001-00-4	54-11-5	≤1.1%	Acute Tox Cat1 ; H310 Acute Tox Cat3 ; H301 Aquatic Chronic Cat2 ; H411

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **Conseils généraux :**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Devant d'éventuels symptômes, appeler un médecin.

- **Inhalation:**

Emmenez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration.

Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

- **Contact direct avec la peau :**

Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Lavez soigneusement avec beaucoup d'eau et du savon.

- **Contact direct avec les yeux :**

Rincez soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant et dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact.

Continuez à rincer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

- **Ingestion:**

Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. Rincez-vous la bouche. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler un CENTRE ANTI-POISON en cas de malaise.

5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens conseillés de l'extinction:

Eau, dioxyde de carbone CO₂, Mousse, Poudre sèche.

- Moyens d'extinction à éviter:

Jet d'eau vif.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection individuel.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre un masque, des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation et ventiler la zone.

Évacuer la zone à risque et consulter un spécialiste.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de contenir les pertes, éviter que le produit ne pénètre dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

Si le produit y parvient ou bien s'il souille la terre, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser des résidus en respectant les normes en vigueur.

6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides au moyen d'un absorbant adapté (par ex : serpillère, sable sec, terre cuite...).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

Les substances agglomérées ou récupérées doivent être mises au rebut rapidement, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Evacuer les déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur la manipulation, voir section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection, voir section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir section 13.

7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises en garde de l'étiquette. Travailler dans une zone bien ventilée.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservez le flacon hermétiquement fermé.

Entreposez le flacon dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière, de toute source de chaleur et des rayonnements directs du soleil.

Conservez le produit sous clé. Conservez-le à distance de matières incompatibles comme les aliments.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide pour cigarette électronique:

Manipuler avec des gants et maintenir hors de la portée des enfants.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substances avec limites d'exposition professionnelle :

Composant à surveiller	N°CAS	VME (France)	IOELV (EU)
Glycérol	56-81-5	10mg/m ³	Non fixé
Nicotine	54-11-5	0,5mg/m ³ Risque de pénétration percutanée	0,5mg/m ³ Peau

• Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

VME = Valeur moyenne d'exposition : valeur à ne pas dépasser durant 8 heures de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure générale de protection et d'hygiène:

Ne pas utiliser après la date de péremption.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Mesures de protection individuelle:

• Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit, employer des lunettes de protection avec, si possible, des verres de sécurité (EN 166).

• Protection des mains

Pendant la manipulation du produit, employer des gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

• Protection de la peau

Pendant la manipulation du produit, porter des vêtements de protection.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

- **Protection respiratoire**

Nécessaire en cas d'aération insuffisante ou d'exposition prolongée.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide.
Couleur :	Selon désignation du produit.
Odeur :	Caractéristique.
Valeur du pH :	Non déterminé.
Point de fusion :	Non déterminé.
Point d'ébullition :	Non déterminé.
Point éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité :	Non applicable.
Température d'auto inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité inférieure :	Non déterminé.
Limites d'explosivité supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Hydrosolubilité :	Entièrement miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité dynamique :	Non déterminé.
Viscosité cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants :	Non déterminé.

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réactivité spéciale signalée.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10. Stabilité et réactivité (suite)

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en cas d'usage conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **toxicité aiguë:**

Le produit est toxique en exposition aiguë et présente des risques sérieux pour la santé s'il entre en contact avec la peau car il pénètre facilement le tissu cutané.

La LD50 de la nicotine est déterminante pour la classification :

LD50 :50mg/kg (rat) en moyenne pour la nicotine.

- **irritation:** Aucune donnée disponible.
- **corrosivité:** Aucune donnée disponible.
- **sensibilisation:** Aucune donnée disponible.
- **toxicité à doses répétées:** Aucune donnée disponible.
- **cancérogénicité:** Aucune donnée disponible.
- **mutagénicité:** Aucune donnée disponible.
- **toxicité pour la reproduction:** Aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

-Poissons : Aucune information disponible.

-Crustacés : Aucune information disponible.

-Algues : Aucune information disponible.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de manipulation afin d'éviter la pollution de l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Indications écologiques :

Catégorie de pollution des eaux 2 : polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.6. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- **Généralités :**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

Les déchets ne doivent pas être évacués avec les ordures ménagères. Il ne faut pas les laisser pénétrer dans les égouts.

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur.

- **Méthode d'élimination possible :**

Incinération possible.

- **Produits de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

SECTION 14. Informations relatives au transport

· No ONU (ADR, ADN, IMDG, IATA)	2810
· Nom d'expédition des Nations unies (ADR, ADN, IMDG, IATA)	2810 : Liquide Toxique Organique (Nicotine)
· Classe(s) de danger pour le transport (ADR, ADN, IMDG, IATA)	6.1 Etiquette de danger : 6
· Groupe d'emballage (ADR, ADN, IMDG, IATA)	Groupe d'emballage III
· Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non Concerné

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Transport par voie terrestre (ADR, 2013) :

Code de classification : T1

Catégorie de transport : 2

Code de restriction concernant les tunnels : E

Dispositions spéciales de transport :

- Colis : V12
- Chargement, déchargement et manutention : CV13, CV 28
- Exploitation : S9

Quantités limitées : 5L

Quantités exceptées : E1

Instruction d'emballage : P001, IBC 03, LP01, R001

Disposition pour l'emballage commun : MP 19

Transport ferroviaire (RID) :

Non Concerné

Transport fluvial (ADN / ADNR) :

Non concerné

Transport maritime (IMDG) :

Non Concerné

Transport aérien (ICAO / IATA) :

Instruction d'emballage quantité limité : Y642

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

Quantité limitée : 2 L
Instruction d'emballage passager : 655
Quantité maximum Passager : 60 L
Instruction d'emballage cargo : 663
Quantité maximum Cargo : 220 L

Mesure à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe circuit, s'il existe.
- Informer les services d'urgences appropriés, en leur fournissant autant de renseignement que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières premières.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans le produit répandu au sol ni le toucher et éviter d'inhalier les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs restant au vent.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC (*) :

Non concerné.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication de danger :		H311 : Toxique par contact cutané (Toxicité aiguë de catégorie 4)
Phrase(s) – R	Classe de risque :	
Dispositions particulières hors étiquette :		Fermeture de sécurité pour enfants. Indication de danger détectable au toucher.
Phrase(s) – S	Conseils de sécurité obligatoires :	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants. P280 : Porter des gants et des vêtements de protection P302+P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P501 : Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale : dans la poubelle des déchets ménagers.
	Conseils de sécurité recommandés :	Ne pas avaler. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Interdit aux mineurs, aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes sujettes à l'hypertension et aux problèmes cardio-vasculaires. Protéger vos mains durant la manipulation. Ne pas déverser le contenu à l'égout .
	Autres conseils de sécurité :	Aucune mesure particulière n'est requise.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE



LIQUIDE POUR CIGARETTE ELECTRONIQUE

CALIFORNIA

DOSAGE NICOTINE : 11 mg/ml

16. Autres informations

16.1. Phrases importantes

Texte intégral des conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
- P321 Traitement spécifique (voir informations sur cette étiquette).
- P330 Rincer la bouche.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets

approuvée..

16.2. Remarques

Cette fiche de santé-sécurité a été préparée en toute bonne foi, sur la base des informations que nous avons pu obtenir. Toutefois, nous n'offrons aucune garantie concernant les données contenues dans la fiche ni concernant l'évaluation des risques et de la toxicité. Avant utilisation, veuillez étudier non seulement les informations sur les risques et la toxicité mais aussi les lois et les réglementations de l'organisation, de la région et du pays où les produits seront utilisés, auxquelles il convient d'accorder la priorité. Les produits sont destinés à être utilisés rapidement après achat par souci de sécurité. De nouvelles informations et/ou des modifications peuvent être ajoutées ultérieurement. Si vous devez utiliser les produits bien après le moment d'utilisation prévu ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Les précautions décrites s'appliquent uniquement à une manipulation normale. En cas de manipulation spéciale, prenez les précautions qui s'imposent et suivez les mesures de sécurité adaptées à la situation. Tous les produits chimiques doivent être traités comme « présentant des risques et une toxicité inconnus », qui diffèrent considérablement selon les conditions et la manipulation pendant l'utilisation et/ou selon les conditions et la durée de stockage. Les produits ne doivent être manipulés que par des personnes possédant des connaissances spécialisées et l'expérience nécessaire ou sous la supervision de tels spécialistes tout au long de l'utilisation, de l'ouverture des emballages à l'entreposage et jusqu'à la mise au rebut. Des conditions d'utilisation sûres doivent être établies, sous la responsabilité de chaque utilisateur.

Fin du document.